



Le 2 juillet 2021

Communiqué de Presse des Infectiologues

Pour une meilleure protection des professionnels de santé et des patients dont ils s'occupent !

Compte-tenu de l'enjeu majeur que représente la couverture vaccinale du personnel de santé, pour protéger les patient.e.s qui nous sont confié.e.s, et pour réduire au maximum le risque d'une reprise de l'épidémie du Covid-19 et l'émergence de variants toujours plus difficiles à contrôler, la SPILF est favorable à une obligation vaccinale pour le personnel de santé en France. Il en va de même pour les aidants au contact des personnes fragiles.

Notre position est motivée par :

- l'efficacité des vaccins, y compris sur la transmission du virus,
- les données de sécurité disponibles après vaccination de plus de 3 milliards de personnes dans le monde,
- la gravité potentielle du COVID, en particulier chez les personnes fragiles qui ne répondent pas toujours à la vaccination,
- la circulation de variants dont la contagiosité augmente,
- l'impact de la pandémie sur la vie sociale et économique de la France.

L'obtention d'une bonne couverture vaccinale est notre meilleure protection contre les risques de reprise de l'épidémie. Tout doit être mis en œuvre pour réussir !

Pr Pierre TATTEVIN, Président de la SPILF